



Assemblée générale

Distr. générale
13 juillet 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Points 90 et 92 c) de la liste préliminaire*

Mondialisation et interdépendance

**Élimination de la pauvreté et autres questions
liées au développement : coopération
pour le développement industriel**

Coopération pour le développement industriel

Note du Secrétaire général

Conformément à la résolution 57/243 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002, le Secrétaire général transmet ci-joint le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sur la coopération pour le développement industriel. Une note d'information sur le Forum mondial sur la biotechnologie figure en annexe comme l'a demandé l'Assemblée générale dans la résolution 57/237 du 20 décembre 2002 et dans sa décision 58/545, du 23 décembre 2003.

* A/59/50 et Corr.1.



Coopération pour le développement industriel

Rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Résumé analytique

Conformément à la résolution 57/243 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2002, le Secrétariat présente ci-après le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sur la coopération pour le développement industriel, à l'Assemblée, pour examen à sa cinquante-neuvième session. Le rapport contient des informations sur les résultats du Forum mondial sur la biotechnologie tenu à Concepción (Chili) du 2 au 5 mars 2004, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 57/237 du 20 décembre 2002 et dans sa décision 58/245 du 23 décembre 2003 (voir annexe).

Le présent rapport est axé sur le rôle critique que jouent les facteurs de productivité et le développement industriel dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et souligne qu'il est primordial de renforcer la productivité pour promouvoir la croissance soutenue indispensable à la réduction de la pauvreté. Le développement industriel en tant que principale source de croissance économique contribue considérablement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en améliorant les compétences, les connaissances et les technologies.

Dans l'exercice de son mandat visant à promouvoir le développement industriel durable dans les pays en développement et les pays en transition, l'ONUDI a procédé à un examen d'ensemble de ses services pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux impératifs des objectifs du Millénaire. Il a formulé sa stratégie institutionnelle intitulée « Amélioration de la productivité pour le progrès social » pour que ses activités et interventions soient davantage axées sur la croissance de la productivité.

Le présent rapport donne un aperçu des services offerts et autres activités menées par l'ONUDI au cours de ces deux dernières années dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement et rend compte des changements stratégiques qui ont permis d'améliorer l'exécution des programmes ainsi que l'efficacité des activités de l'Organisation. Les principales modalités de prestation de services de l'ONUDI sont les programmes intégrés et les cadres de service nationaux basés sur les modules de services qui sont complétés par les programmes et les initiatives thématiques ainsi que les projets hors programme. Le fait de faire face à ces problèmes de développement industriel au moyen de programmes intégrés renforce considérablement l'impact des activités opérationnelles de l'ONUDI et leur contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire.

Pour mettre l'accent comme il convient sur les activités de l'ONUDI dans les pays les moins avancés, le rapport fait une référence toute particulière au rapport sur le développement industriel de 2004 intitulé « L'industrialisation, l'environnement et les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique subsaharienne : la

nouvelle frontière dans la lutte contre la pauvreté », qui examine le processus dynamique de la croissance de la productivité, de la création des richesses et des progrès sociaux en Afrique subsaharienne dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Objectifs du Millénaire pour le développement et développement industriel durable	1–11	5
II. Réaction de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel .	12–18	8
III. Les travaux de l'ONUDI	19–35	9
IV. Coopération pour le développement	36–43	13
V. Accent sur l'Afrique et les pays les moins avancés	44–47	15
VI. <i>Rapport sur le développement industriel, 2004.</i>	48–64	16
VII. L'ONUDI sur le terrain	65–68	20
VIII. Conclusions et recommandations	69–75	21
Annexe		
Forum mondial sur les biotechnologies		23

I. Objectifs du Millénaire pour le développement et développement industriel durable

1. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont plus que des cibles que la communauté internationale s'est fixées afin d'établir un seuil minimum pour le bien-être humain des habitants des pays pauvres tant sur le plan humain que sur le plan social. Ils constituent également les conditions préalables fondamentales d'un développement économique durable. Le développement économique et le développement social doivent absolument aller de pair et se compléter mutuellement. Les améliorations que les objectifs du Millénaire pour le développement se proposent d'apporter en matière de santé, d'éducation, d'égalité des sexes, d'environnement et d'infrastructure sont indispensables aux gains de productivité propices à la création d'emplois et, partant, de richesses. Seules de telles améliorations peuvent fournir des intrants de haute qualité nécessaires aux gains de productivité indispensables à la croissance soutenue et seules l'équité et les possibilités accrues découlant implicitement des objectifs du Millénaire peuvent fournir la stabilité sociale sans laquelle la croissance ne saurait réussir.

2. Pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier réduire de moitié la pauvreté monétaire, il faut aussi accélérer la croissance économique, surtout dans les pays où la pauvreté est déjà à son comble et où les résultats économiques récents sont les plus faibles. Les pays les plus pauvres, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, sont généralement aussi ceux qui se heurtent aux plus grandes difficultés pour parvenir aux taux de croissance nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire. Toutefois, aussi insurmontable qu'une telle tâche puisse paraître, il est possible de partir d'une faible base et de croître rapidement comme le montre l'expérience des pays en développement les plus performants, pourvu que ces pays puissent surmonter les problèmes structurels sous-jacents.

3. Le développement de la production industrielle a un rôle capital à jouer dans la hausse des taux de croissance. Il est le moteur qui incite à l'application des nouvelles technologies à la production et constitue la principale source d'innovation technique et le moyen de diffusion de ces technologies. Il crée de nouvelles compétences et de nouveaux comportements professionnels, donne lieu à des changements institutionnels et engendre un esprit d'entreprise moderne. Il fournit le meilleur moyen de moderniser la structures des exportations et de jeter les bases d'augmentation à long terme des exportations conjuguée à une hausse des salaires. Une industrialisation réussie contribue à la fois directement et en stimulant le développement de services modernes, à créer les emplois dont les pays pauvres ont besoin à mesure qu'ils libèrent une partie de la main-d'œuvre du secteur agricole.

4. Un certain nombre d'interventions en matière de politiques extérieures et intérieures sont nécessaires pour resserrer les liens entre les objectifs du Millénaire pour le développement, la réduction de la pauvreté et la croissance soutenue. Ces interventions sont utiles essentiellement parce qu'elles libèrent le potentiel de croissance et, partant, créent le cadre nécessaire au développement du secteur productif. Le renforcement des capacités de production et, en particulier, les stratégies de développement du secteur privé jouent un rôle important en favorisant la diversification économique et les changements structurels. Un de ces pôles de croissance est la libéralisation accélérée des marchés dans les pays avancés au profit des produits des pays en développement qui, complétée par le renforcement des

capacités commerciales de ces derniers, devrait déboucher sur une croissance accélérée des exportations. Outre ces interventions, les institutions qui facilitent la diffusion de la technologie et les biens collectifs dont elle s'accompagne jouent un rôle clef dans l'amélioration des capacités nécessaires au développement industriel. De concert, tous ces facteurs facilitent les transitions dans les domaines de la démographie, de la productivité et des technologies qui renforcent alors la productivité à l'échelle du pays, en réduisant les écarts entre la croissance économique réelle et potentielle. Dans cette optique, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la formulation de stratégies nationales de réduction de la pauvreté, qui répondent à la nécessité de renforcer les capacités de production de l'économie, sont des bouleversements politiques nécessaires pour que les pays les moins avancés sortent du piège chronique de la pauvreté dans lequel ils sont pris et libèrent leur potentiel de croissance.

5. Les politiques fonctionnelles du développement industriel se traduisent par des dividendes plus élevés lorsqu'elles sont mises en œuvre en faisant fond sur les bases de la bonne gouvernance, de la stabilité macroéconomique et d'institutions solides. À leur stade actuel de développement, la plupart des pays les moins avancés ont beaucoup à gagner de mesures d'ensemble visant à améliorer la situation. De telles réformes devraient fournir la masse critique nécessaire pour attirer des investissements sans lesquels bien peu de pays peuvent espérer parvenir aux objectifs du Millénaire.

6. Toutefois, ces stratégies globales de développement doivent aller encore plus loin en incorporant des politiques fonctionnelles de promotion du secteur privé afin de renforcer les capacités de production et les taux de productivité. Ici les institutions de l'infrastructure technologique et les services connexes de vulgarisation pour les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle indispensable tout comme la mise en œuvre des politiques de développement industriel orientées vers l'avenir propices à la diffusion de technologies nouvelles et écologiquement rationnelles.

7. Les infrastructures technologiques d'appui au renforcement des capacités de production telles que celles relatives au système de qualité (y compris les capacités dans les domaines de la métrologie, de l'essai, de la normalisation et de la gestion de la qualité) deviennent indispensables même dans les pays qui en sont encore aux balbutiements du développement manufacturier simplement en raison des réglementations strictes et des conditions de conformité imposées par les pays industrialisés avancés dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'environnement et autres. En outre, l'éducation technique et des systèmes d'apprentissage semi-publics ou privés sont nécessaires pour compléter la formation en cours d'emploi afin d'appuyer le renforcement des compétences nécessaires à la promotion de l'apprentissage dans l'industrie.

8. Dans le monde entier, les PME sont souvent handicapées par leur taille, ressources et compétences insuffisantes pour leur permettre d'entreprendre diverses sortes d'activités technologiques et de formation, de renforcer leur productivité et d'être compétitives sur les marchés qui fonctionnent selon des critères extrêmement rigoureux en matière d'approvisionnement, de normes et de prestation de services. Les PME étant souvent les principales sources de revenus, d'emplois et de biens de consommation pour la majorité des pauvres, les difficultés qu'elles rencontrent en matière de productivité et de croissance compromettent donc aussi la lutte contre la

pauvreté. En particulier, dans les économies essentiellement agricoles en Afrique et dans les pays les moins avancés où plus de 70% des pauvres vivent dans les zones rurales, la diversification en faveur d'activités non agricoles, par exemple en encourageant les PME spécialisées dans la transformation des produits agricoles, doit être une importante composante de la stratégie de développement et de réduction de la pauvreté.

9. Une des prestations efficaces et rentables de services de vulgarisation et de productivité à l'intention des PME passe par les biens collectifs de base nécessaires pour donner de l'élan au développement. Ces services peuvent prendre de multiples formes qui vont des conseils techniques et de gestion à l'assistance financière. L'assistance financière peut être apportée sous forme de prêts à des taux d'intérêt subventionnés, de crédits et de garanties d'assurance ou de dons visant à favoriser certaines activités, telles que les exportations, l'apprentissage technologique, les innovations et les investissements, et peut être conçue pour compenser les handicaps régionaux ou sectoriels des PME. Celles-ci peuvent en outre bénéficier d'une aide « douce » telle que des services de consultants, des informations et une formation ainsi qu'une assistance visant à faciliter la création de groupements d'entreprises d'exportation et de groupes locaux. Une autre forme d'assistance vise les fournisseurs des pays en développement et les réseaux de sous-traitance avec les grandes entreprises y compris les PME. Les services de vulgarisation les plus efficaces fournissent une combinaison de ces services et s'emploient activement à atteindre les entreprises qui n'ont ni le temps ni les informations nécessaires pour les contacter. Les centres de productivité sont une forme spéciale de vulgarisation des services visant à analyser les écarts de productivité et à y faire face, en particulier dans les activités technologiquement avancées.

10. Le rythme de la croissance économique que requiert la lutte contre la pauvreté monétaire et les cibles de protection de l'environnement, telles qu'elles sont fixées dans l'objectif 7 du Millénaire pour le développement, sont souvent considérés comme étant contradictoires dans le monde en développement en raison de l'idée erronée largement répandue selon laquelle la dégradation de l'environnement est le prix à payer pour le développement industriel. Atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement concernant l'élimination de la pauvreté monétaire implique certes des changements structurels compatibles avec de hauts niveaux de croissance économique, mais certaines interventions politiques peuvent être formulées pour faire face au problème de la dégradation de l'environnement associée au développement rapide de l'activité industrielle. Pour mettre en œuvre une stratégie de développement industriel écologiquement rationnelle, il faut que les pays fassent des progrès, en particulier dans deux domaines, à savoir d'une part une meilleure intégration et une plus grande cohésion de leurs politiques industrielles et de leurs politiques environnementales et d'autre part la diffusion, avec l'aide internationale, de technologies ménageant l'environnement à long terme.

11. Si, entre autres choses, ces ingrédients qui sont nécessaires pour se lancer sur la voie de la diversification, des changements structurels et des gains de productivité d'une manière écologiquement durable sont méconnus, les objectifs du Millénaire pour le développement risquent de ne pas parvenir à enclencher un processus de développement durable même si on réussit dans une large mesure à atteindre les objectifs dont les indicateurs de progrès représentent la synthèse.

II. Réaction de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

12. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a réagi aux défis posés par les objectifs du Millénaire en procédant à un examen d'ensemble de ses services pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux impératifs desdits objectifs. Elle a revu, au besoin, ses programmes, ses procédures administratives et ses structures organisationnelles pour lui permettre de satisfaire effectivement à ces impératifs.

13. Au nombre des réactions précises de l'ONUDI pour donner suite aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux objectifs de développement connexes fixés par la communauté internationale on compte notamment :

- La formulation d'une nouvelle stratégie institutionnelle;
- L'affinement des services de développement offerts par l'ONUDI dans le cadre de ses huit modules de services.

14. La stratégie institutionnelle de l'ONUDI intitulée « Amélioration de la productivité pour le progrès social » repose sur l'hypothèse, issue de recherches empiriques et d'acquis d'expérience, selon laquelle le renforcement de la productivité joue un rôle crucial dans la promotion de la croissance durable qui est indispensable à la réduction de la pauvreté, et la conviction selon laquelle l'industrie, en tant que principal moteur de cette croissance, peut considérablement contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en améliorant les compétences, les connaissances et les technologies. La stratégie propose une nouvelle manière d'envisager les activités et les interventions de l'ONUDI qui mette davantage l'accent sur la croissance de la productivité. Cette nouvelle approche vise à promouvoir le développement industriel durable en renforçant les liens multiples qui existent entre l'esprit d'entreprise, les technologies, le renforcement de la productivité et la croissance, et à faciliter l'amélioration sur les plans conceptuel et opérationnel des services d'appui de l'Organisation.

15. Par sa stratégie institutionnelle, l'ONUDI est appelée à effectivement intégrer sa conceptualisation des défis concernant les orientations auxquels se heurtent actuellement les pays en développement et les pays en transition et son approche en matière de coopération technique sur le terrain. Cette stratégie exige par conséquent une synergie accrue entre ses activités à titre de forum mondial et ses activités de coopération technique aux fins d'un renforcement mutuel dans la quête d'utilité, d'efficacité et d'impact. Sa fonction de forum mondial devrait donc permettre d'identifier les domaines dans lesquels la coopération technique de l'ONUDI est nécessaire dans les pays en développement et dans les pays en transition, tandis que la fonction de coopération technique devrait alimenter la fonction de forum mondial et permettre d'identifier les lacunes dans les activités de l'ONUDI à titre de forum mondial.

16. Conformément à la stratégie institutionnelle, les activités de coopération technique de l'ONUDI reposant sur les modules de services ont fait l'objet de réajustements pour satisfaire aux besoins de l'évolution des pays en développement et des pays en transition. Ce faisant, on s'est particulièrement attaché à veiller à ce que ces modules contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement, dans le cadre du mandat de l'ONUDI. À cet égard, les objectifs 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim), 3 (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), 7 (Assurer un environnement durable) et 8 (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement) ont été considérés comme étant particulièrement pertinents pour les travaux de l'ONUDI, encore que les services de l'Organisation ont contribué également à la réalisation d'autres objectifs concernant la santé et l'éducation en appuyant le développement des capacités industrielles essentielles et l'infrastructure nécessaire à la réalisation de ces objectifs.

17. L'examen des programmes a débouché sur la sélection des huit modules de services ci-après :

1. Gestion du secteur industriel et statistiques industrielles
2. Promotion des investissements et de la technologie
3. Compétitivité et commerce industriel
4. Développement du secteur privé
5. Agro-industries
6. Énergie durable et changement climatique
7. Protocole de Montréal
8. Gestion de l'environnement

18. Les principales modalités par lesquelles l'ONUDI fournit ses services sont les programmes intégrés et cadres de services basés sur les modules de services complétés par les programmes et initiatives thématiques, et les projets hors programme. En traitant des problèmes de développement industriel d'une façon intégrée et cohérente, les programmes intégrés renforcent considérablement l'impact des activités opérationnelles de l'ONUDI et leur contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire. En 2003, les programmes intégrés et les cadres de services ont porté sur 51 pays. Les services de coopération technique de l'ONUDI n'ont cessé de croître et ont atteint leur plus haut niveau en 2003, s'élevant à 94,6 millions de dollars, soit une augmentation de 16 % par rapport aux chiffres correspondants pour l'année précédente.

III. Les travaux de l'ONUDI

19. Les services qu'offre l'ONUDI dans le cadre de huit modules portent sur diverses activités liées aux objectifs 1, 3, 7 et 8 du Millénaire pour le développement, comme indiqué ci-dessus.

20. Le **module de services 1** aide les pays bénéficiaires à contrôler, comparer et analyser les performances et les capacités de leur industrie et, à partir de là, à formuler, mettre en œuvre et procéder au suivi de stratégies, de politiques et de programmes visant à améliorer la contribution de l'industrie à la croissance de la productivité et à la réalisation des objectifs du Millénaire. Concrètement, les services que propose l'ONUDI dans le cadre de ce module ont une dimension mondiale et concernent la coopération technique et la recherche. Ils portent sur les domaines suivants : le renforcement des capacités dans le domaine de la statistique

industrielle, l'élaboration d'études diagnostiques industrielles stratégiques aux niveaux national et régional, le renforcement des capacités en matière de politiques et de stratégies industrielles, la statistique, la mise au point d'indicateurs et d'un tableau comparatif du développement industriel, la recherche économique, les Rapports sur le développement industriel, et les études sectorielles et études sur les politiques.

21. L'édition de 2003 des bases de données statistiques industrielles (INDSTAT) de l'ONUDI a été diffusée dans le monde entier sur divers supports (CD-ROM, publication papier et Internet). L'ONUDI a également doté l'outil de diffusion en ligne d'une nouvelle interface. La communauté statistique internationale a beaucoup bénéficié de cette nouvelle démarche, qui a favorisé les bonnes pratiques dans le domaine des statistiques et nettement amélioré la qualité des données.

22. *Le Rapport sur le développement industriel 2002/2003^a* dont le thème principal était « La compétitivité par l'innovation et l'apprentissage » a été suivi du *Rapport sur le développement industriel 2004^b* (2003-2004), qui porte essentiellement sur le rôle de l'industrialisation dans la réalisation des objectifs du Millénaire en Afrique subsaharienne. Ce rapport fournit des recommandations pratiques sur les moyens d'atteindre les objectifs du Millénaire dans la région.

23. Le **module de services 2** a pour objectif de surmonter l'échec des divers obstacles liés aux marchés et aux politiques, qui entravent les investissements intérieurs et étrangers et empêchent le développement et la gestion efficaces des technologies. L'ONUDI appuie l'action nationale visant à promouvoir les investissements et la technologie. Récemment, ses activités de promotion des investissements ont porté sur trois domaines principaux : élaboration et promotion de projets d'investissement dans les biotechnologies (Cuba), l'industrie automobile (Colombie), et l'agro-industrie et l'industrie pharmaceutique (Ghana, Nigeria et République-Unie de Tanzanie); formation du personnel national et mise en place de réseaux locaux chargés de déterminer et d'évaluer les entreprises et les projets dans des pays comme l'Équateur, le Ghana, le Malawi et le Nigeria; étude portant sur les investisseurs étrangers dans 10 pays d'Afrique subsaharienne visant à évaluer leurs motivations, leur performance, leurs perceptions et leurs projets pour l'avenir afin de contribuer au renforcement des capacités et à l'élaboration de stratégies pour les institutions nationales au service des investisseurs étrangers, complétée par une analyse comparative de la compétitivité réalisée d'abord au Kenya et au Nigeria dans le secteur pharmaceutique et dans l'agro-industrie.

24. Les activités de promotion des technologies de l'ONUDI sont axées sur l'intervention en amont, au niveau gouvernemental, en vue d'élaborer des politiques, des stratégies et des plans d'action opérationnels permettant de combler le fossé technologique. Des activités de sensibilisation à la technologie et de renforcement des capacités ont été menées au niveau régional en Europe de l'Est et en Amérique latine, l'accent étant mis sur les compétences nationales de base et les avantages sectoriels locaux, ce qui a permis d'adapter de nouvelles technologies ou de perfectionner celles qui existaient. Une attention particulière a été accordée à l'élaboration de plans d'action technologiques visant à élaborer des stratégies dans des secteurs industriels donnés en Asie du Sud-Est.

25. Le **module de services 3** a été conçu pour profiter au maximum de la libéralisation des marchés internationaux due à la mondialisation, notamment en renforçant les capacités locales en vue de respecter les diverses normes techniques

et exigences de conformité qui limitent l'accès aux marchés internationaux malgré la réduction des tarifs douaniers et des quotas. L'action menée par l'ONUDI pour renforcer les capacités commerciales se fonde sur trois grands piliers: a) la capacité de fabrication nationale et la compétitivité sur les marchés mondiaux; b) l'aptitude établie à se conformer aux normes et aux règles internationales; c) la possibilité de s'implanter sur les marchés visés. Dans le cadre de cette initiative, l'ONUDI a lancé plusieurs projets. En Afrique de l'Ouest, elle a élaboré, en coopération avec l'Union européenne et l'Union économique et monétaire ouest-africaine, un programme sous-régional visant à favoriser l'accès des pays de l'Union au commerce régional et international. Elle a déjà mis en place un système régional d'accréditation, créé des réseaux régionaux et locaux regroupant des laboratoires spécialisés, harmonisé les procédures d'essai et d'analyse des produits, établi des systèmes de contrôle de qualité dans plus de 16 laboratoires et dans plus de 50 entreprises, organisé des séances de formation à l'intention de plus de 500 ingénieurs et contrôleurs et réuni un ensemble complet de normes internationales. Des programmes régionaux, financés par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement, pour les pays de la région du Mékong et par l'ONUDI, pour l'Amérique centrale, ont également été mis en place.

26. Le **module de services 4** porte essentiellement sur le renforcement du secteur privé, principal moteur du développement industriel. Les services de l'ONUDI visent en particulier à promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et comprennent des services d'information, un programme de partenariat d'entreprises, la mise en place de groupes et de réseaux de PME et la promotion de la création d'entreprises dans les milieux ruraux et par des femmes.

27. À partir des activités en place, un programme de promotion de l'esprit d'entreprise a été introduit dans l'enseignement secondaire en Ouganda. Chaque année, il permet à 400 000 étudiants de s'informer sur la culture d'entreprise, le comportement et les pratiques dans l'entreprise. Des propositions de projets conçus pour répondre aux besoins précis des pays touchés comme l'Afghanistan, l'Angola, le Burundi, la Guinée, la Sierra Leone et le Timor-Leste, ont été élaborées en vue d'apporter une aide après la crise et présentées aux donateurs, notamment au Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine financé par le Japon.

28. Un programme de formation à la mise en place de groupes de PME, lancé conjointement par l'ONUDI et l'Organisation internationale du Travail, qui met à profit l'expérience de chaque organisme, a été conçu à l'intention des décideurs dans les pays en développement afin d'aider les groupes de PME à exploiter leur potentiel dans le contexte de la mondialisation. La deuxième phase du Programme de partenariat d'entreprises pour l'industrie des pièces automobiles a été lancée en Inde et un programme analogue a été mis en place en Afrique du Sud.

29. Dans le cadre de ce module de services figurent également les activités que l'ONUDI mène en faveur des objectifs du Millénaire 3 et 8, à savoir le programme de promotion de la création d'entreprises par des femmes et le programme de partenariat d'entreprises. Le premier vise à contribuer à la promotion de l'égalité des sexes grâce à l'émancipation socioéconomique des femmes et le deuxième a spécifiquement pour objectif de mobiliser les ressources complémentaires du système des Nations Unies, des institutions de recherche compétentes et des entreprises au profit des PME.

30. Le **module de services 5** contribue à améliorer la productivité de l'agro-industrie, permettant ainsi d'augmenter la production et les exportations, de créer des emplois, d'accroître les revenus et la valeur ajoutée du secteur agricole qui joue le plus souvent un rôle primordial dans l'économie de ces pays. L'ONUDI s'emploie à augmenter la productivité, à favoriser les échanges, à créer des emplois, à renforcer les capacités et à mener des études technico-économiques.

31. En Éthiopie, 82 postes de démonstration après les récoltes ont été créés, ce qui a permis d'augmenter les revenus des agriculteurs et de réduire de 10 % les pertes après les récoltes au cours de la première année. En Ouganda, un lyophilisateur hybride pour les fruits et légumes, mis au point au Burkina Faso, a été installé et a permis aux producteurs de doubler leurs exportations de fruits secs biologiques. Dans trois régions du Burkina Faso, des unités de teinture et de tissage ont été installées. Dotées de la technologie nécessaire et d'un équipement moderne et exploitées par des artisans ayant reçu une formation spécialisée, elles produisent des produits de qualité. Au Nigéria, des programmes de formation ont permis d'améliorer les compétences des employés de 20 fabricants d'équipement agro-industriel qui produisent des machines pour le traitement du manioc.

32. Le **module de services 6** s'intéresse au fait que l'énergie, facteur indispensable au développement industriel et économique, est également l'une des principales sources de pollution et de production des déchets à l'échelle mondiale. L'ONUDI s'emploie donc à aider les pays concernés à produire l'énergie dont ils ont besoin tout en minimisant les risques pour l'environnement, notamment en luttant contre les émissions de gaz à effet de serre qui menacent le climat mondial. Concrètement, les services proposés comprennent le recours à l'énergie rurale pour la production, l'accent étant mis sur les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie. L'ONUDI a lancé un certain nombre de projets concernant les énergies renouvelables dans les pays en développement, notamment à Cuba, au Malawi, au Mozambique, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Pour ce qui est du renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'énergie, un accord concernant un fonds d'affectation spéciale de 40 millions de dollars des États-Unis a été conclu entre l'ONUDI et le Ministère turc de l'énergie et des ressources naturelles en vue de créer et de gérer un Centre international de technologies énergétiques utilisant l'hydrogène.

33. Le **module de services 7**, programme continu de l'ONUDI, contribue à l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, conformément aux objectifs fixés dans le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone^c, en particulier pour les pays en développement visés à l'article 5 du Protocole. À la fin de 2003, l'ONUDI avait mis en place, dans 68 pays, plus de 900 projets relatifs au Protocole de Montréal, dotés d'un budget total de plus de 355 millions de dollars, parmi lesquels plus de 620 projets, estimés à 220 millions de dollars, ont été achevés, éliminant progressivement les substances dont le potentiel de destruction de l'ozone était de quelque 31 000 tonnes. Rien qu'en 2003, l'élimination progressive de ces substances a atteint le chiffre record de 7 000 tonnes.

34. Le **module de services 8**, conçu en réponse au fait que toutes les activités industrielles ont des conséquences néfastes pour l'environnement bien que les revenus qu'elles génèrent soient une source de prospérité, vise à atténuer ces dangers en favorisant les mesures préventives, dont l'utilisation de techniques de

production moins polluantes et de mesures rétroactives, y compris le traitement en aval des polluants et d'autres mesures de nettoyage environnemental.

35. Le programme de production moins polluante s'attache désormais à promouvoir les investissements, le transfert des technologies écologiquement viables et une plus grande coopération entre les bureaux et services de l'ONUDI ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies. Un projet régional destiné à lutter contre la dégradation des zones côtières et la destruction des ressources biologiques dans le grand écosystème marin du golfe de Guinée a été approuvé, en novembre, par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial, qui l'a financé à hauteur de 21,5 millions de dollars. Les pays concernés par ce projet sont l'Angola, le Bénin, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Libéria, le Nigeria, la République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, la Sierra Leone et le Togo.

IV. Coopération pour le développement

36. Afin d'apporter une contribution originale et constructive à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'ONUDI envisage activement la possibilité de coopérer avec d'autres organisations internationales et participe aux mécanismes de coordination interinstitutions ainsi qu'aux initiatives mises en œuvre à l'échelle du système des Nations Unies.

37. S'intéressant aux domaines prioritaires dans lesquels les meilleurs résultats peuvent être obtenus, l'ONUDI a nettement progressé sur la voie de la coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour ce qui est de lever les obstacles techniques au commerce. Le mémorandum d'accord sur la coopération technique officialise un partenariat stratégique entre l'ONUDI et l'OMC en vue de mettre en œuvre le Programme de Doha pour le développement. Son objectif est d'obtenir une augmentation sensible des exportations des pays en développement en supprimant les contraintes de l'offre, en favorisant et en démontrant le respect des conditions techniques et l'intégration dans le système commercial multilatéral. Les pays qui bénéficieront initialement de cette aide sont l'Arménie, la Bolivie, le Cambodge, Cuba, l'Égypte, le Ghana, la Jordanie, le Kenya et la Mauritanie. Le partenariat stratégique avec l'Organisation internationale de normalisation a été établi afin de veiller à ce que la normalisation et le développement industriel améliorent la croissance économique et d'aider les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition à s'intégrer de manière fructueuse dans l'économie mondiale. Un programme conjoint de coopération, mis en place avec la CNUCED, porte sur l'intégration des pays les moins avancés dans le commerce mondial.

38. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale, l'ONUDI conçoit et exécute, dans les pays en développement, plusieurs projets dans le domaine du développement des PME, de l'agro-industrie et d'autres secteurs. La coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est axée sur la promotion des technologies non polluantes et le renforcement des capacités nationales de production moins polluante. Un vaste

réseau de centres de production moins polluante, regroupant 30 pays, a été créé. Quelque 1 020 techniciens spécialisés dans la production moins polluante ont reçu une formation et plus de 24 000 représentants de différents secteurs industriels ont assisté à des séminaires et à des ateliers de sensibilisation à ces procédés.

39. Dans le cadre de l'action qu'elle mène pour renforcer sa coopération avec l'Union européenne, l'ONUDI continue d'exploiter activement son potentiel. Afin d'inciter la Commission européenne à financer ses programmes, de promouvoir la transparence dans l'affectation des ressources et, par conséquent, d'améliorer l'efficacité de ses projets, l'ONUDI a signé, avec l'Union européenne, l'Accord cadre financier et administratif.

40. Après avoir présidé le Comité de haut niveau chargé des programmes, l'ONUDI continue de contribuer activement aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et du Comité de haut niveau, s'intéressant particulièrement à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire^d, aux suites données à la Conférence internationale sur le financement du développement, au Sommet mondial pour le développement durable, au multilatéralisme et à la réforme du système des Nations Unies. Préconisant de mettre davantage l'accent sur le développement économique et de renforcer en conséquence la coordination entre les organismes des Nations Unies concernés, deux facteurs essentiels de progrès concrets sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire, l'ONUDI appelle l'attention du Comité de haut niveau chargé des programmes et du Conseil des chefs de secrétariat sur une proposition tendant à améliorer la cohérence des politiques et l'efficacité opérationnelle à l'échelle du système afin de réaffirmer la contribution des organismes des Nations Unies au développement économique dans le contexte de la Déclaration du Millénaire et de souligner qu'il importe de remédier au manque de certains biens collectifs concernant l'efficacité du marché, les connaissances et la protection de l'environnement et de renforcer les liens entre le développement économique et le développement social pour augmenter les chances d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ce, de manière viable. Il est possible d'y parvenir, notamment en mettant en place un mécanisme non contraignant tel qu'un plan d'action commun.

41. La participation de l'ONUDI au Groupe des Nations Unies pour le développement a contribué à la définition d'une « position institutionnelle de l'ONUDI » dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire au niveau des pays. Son rôle s'est articulé autour de l'intégration progressive de ces objectifs en tant que cadre opérationnel des équipes de pays des Nations Unies, notamment pour le suivi, l'analyse, la communication et les activités opérationnelles.

42. En mai 2003, l'ONUDI est devenue le cinquième principal organisme des Nations Unies à adhérer au Pacte mondial, aux côtés de l'OIT, du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du PNUE et du PNUD. Elle s'emploie dans ce cadre à répondre aux besoins particuliers des PME. C'est là le signe de la reconnaissance que confère le système des Nations Unies aux activités opérationnelles de l'ONUDI en ce qui concerne la création de partenariats d'entreprises, l'aide au développement des PME, ses travaux de recherche sur les incidences de la Responsabilité sociale et environnementale des entreprises pour les PME dans les pays en développement et son rôle de pionnier dans les activités du

système des Nations Unies qui contribuent à la création d'entreprises responsables sur les plans environnemental et social.

43. L'ONUDI a continué de jouer un rôle important dans le Projet du Millénaire des Nations Unies en contribuant à l'élaboration des meilleures stratégies pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. En sa qualité de membre actif du Groupe d'experts des Nations Unies chargé de superviser l'ensemble du Projet, de l'Équipe 1 (pauvreté et développement économique) et de l'Équipe 10 (science, technologie et innovation), l'ONUDI contribue directement au Projet du Millénaire en mettant à sa disposition ses compétences dans les domaines concernés. Dans cet esprit, elle s'entretient avec des représentants de l'Institut de la Terre en ce qui concerne la mise en place d'une série de projets consacrés aux énergies de substitution et au développement rural, qui feront partie du Projet du Millénaire.

V. Accent sur l'Afrique et les pays les moins avancés

44. L'Afrique et les pays les moins avancés restent au cœur des priorités de l'ONUDI, dans le droit fil des prescriptions du plan d'action de l'organisation. La part des pays concernés dans l'ensemble des programmes intégrés et des cadres généraux de services constitue un bon indicateur de l'importance accordée aux pays africains dans les activités de coopération technique de l'ONUDI. À la fin de 2003, 24 programmes intégrés ou cadres généraux de services étaient en cours d'exécution dans la région, pour un budget total de 152 millions de dollars, dont 110,1 millions étaient alloués à 19 programmes en Afrique subsaharienne.

45. Pour répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés d'Afrique, l'ONUDI a lancé l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique. Composante du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/57/304, annexe) concernant le développement industriel durable, l'Initiative est destinée à augmenter la part des produits manufacturés et des services, à mettre en place des entités de production qui respectent l'environnement et à créer des emplois durables.

46. L'Initiative permettra d'assurer progressivement l'intégration des programmes intégrés actuellement en cours d'exécution en Afrique, notamment dans les pays les moins avancés, qui deviendraient les piliers nationaux des initiatives sous-régionales respectives en matière de renforcement des capacités. Par ailleurs, les programmes régionaux en cours en Afrique de l'Ouest, qui compte 11 des pays les moins avancés, seront intégrés à l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique de l'Ouest, qui s'est fixé pour objectif d'assurer localement la production manufacturière d'au moins 25 % du coton ouest-africain, dont les plus gros producteurs au niveau de la sous-région sont des pays au nombre des moins avancés tels que le Mali, le Burkina Faso et le Sénégal. À présent, le coton produit en Afrique de l'Ouest est exporté à 95 % comme matière première.

47. Par ailleurs, compte tenu de l'expérience réussie du projet de renforcement des capacités commerciales pour Sri Lanka au cours de la période 2001-2003 et des bons résultats obtenus, l'ONUDI et l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) ont lancé un projet similaire pour les pays du delta du Mekong et les pays les moins avancés d'Asie du Sud, avec une contribution de la NORAD d'un montant de 2,5 millions de dollars. Le projet, qui vise à surmonter les

barrières techniques au commerce dans la région, met l'accent sur la mise en place des infrastructures techniques nécessaires pour l'installation de laboratoires ainsi que sur la reconnaissance des laboratoires au niveau mondial.

VI. *Rapport sur le développement industriel, 2004*

48. Le deuxième dans la série des rapports sur le développement industriel, le *Rapport sur le développement industriel, 2004* intitulé « L'industrialisation, l'environnement et les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique subsaharienne : la nouvelle frontière dans la lutte contre la pauvreté » porte essentiellement sur la dynamique qui sous-tend l'accroissement de la productivité, la création de richesse et la promotion sociale dans les pays d'Afrique subsaharienne, vue sous l'angle des objectifs et des cibles énoncés dans la Déclaration du Millénaire et des stratégies nationales d'atténuation de la pauvreté.

49. Alors que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue en proportion de la population mondiale a baissé, passant de 40 % en 1981 à 21 % en 2001, cette proportion a augmenté pour l'Afrique subsaharienne, passant de 42 % à 47 %.

50. Les économies des pays d'Afrique subsaharienne (à quelques exceptions notables près) n'ont cessé de régresser depuis un quart de siècle. De ce fait, l'Afrique subsaharienne est devenue le principal défi en matière de développement : si les tendances actuelles montrent que la plupart des pays en développement continueront de converger vers les pays développés, les pays d'Afrique subsaharienne connaissent un déclin à la fois en termes relatifs et en termes absolus. Il est largement admis que l'objectif primordial du Millénaire qui est de réduire la pauvreté monétaire de moitié ne peut être atteint sans que ne soit inversé le déclin économique général. Par conséquent, les possibilités qu'offre l'Afrique subsaharienne sur le plan économique doivent être soigneusement évaluées et mises à profit.

51. Selon les estimations, il faudrait pour 30 des pays d'Afrique subsaharienne ayant fait l'objet d'une enquête un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut de 2 à 6 % par habitant pour atteindre, d'ici à 2015, l'objectif du Millénaire relatif à la réduction de la pauvreté monétaire. Les économies enclavées sont les plus éloignées de l'objectif : il leur faut une croissance annuelle de 4,9 %. Six d'entre elles devraient réaliser une croissance annuelle de plus de 5 %. Par ailleurs, la réalisation des objectifs du Millénaire dans les domaines de la santé et de l'éducation contribuera à renforcer la croissance : on peut s'attendre, par exemple, à une progression de 1,5 point de pourcentage dans les économies des pays enclavés, du fait de la réalisation des objectifs du Millénaire autres que la réduction de la pauvreté monétaire. Dans l'ensemble, seuls quelques pays semblent en voie de réaliser les objectifs du Millénaire en matière de réduction de la pauvreté : le Bénin, le Cap-Vert, la Guinée équatoriale, le Malawi et l'Ouganda ont déjà réduit la pauvreté. Le taux de croissance du PIB par habitant exigé au titre des objectifs du Millénaire est inférieur à 2 % dans ces pays. L'Afrique du Sud, le Botswana, le Mozambique et la Mauritanie peuvent aussi atteindre les objectifs fixés en matière de croissance.

52. Pour réaliser la croissance économique durable exigée, les pays de l'Afrique subsaharienne doivent procéder à des changements structurels favorisés par une transition démographique et appuyés par des politiques susceptibles de faciliter l'absorption dans la manufacture et les services de l'excédent de main-d'œuvre rendu disponible par le secteur agricole en raison de l'augmentation sensible de la productivité agricole. Le *Rapport sur le développement industriel, 2004* met en relief les possibilités qui s'offrent à ces pays et les moyens d'action auxquels ils peuvent recourir pour se transformer, grâce au changement des structures, à l'accroissement de la productivité et au développement industriel, y compris le renforcement des institutions et des moyens sociaux pour améliorer les connaissances technologiques et renforcer les capacités de production.

53. L'expérience des pays à forte croissance (Bangladesh, Chili, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Maurice, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam), qui, à partir d'un niveau de revenu semblable à celui des pays d'Afrique subsaharienne aujourd'hui, sont parvenus à des taux de croissance équivalant à ceux que l'on exige de ces pays pour atteindre les objectifs du Millénaire, tend à montrer que même si les pays d'Afrique subsaharienne parviennent à s'engager aujourd'hui sur la voie des changements structurels, ils ne pourront en engranger pleinement les bénéfices qu'après 2015, échéance fixée pour atteindre les objectifs du Millénaire. L'expérience de ces pays à forte croissance montre également que le développement agricole constitue un tremplin important pour l'industrialisation. Les taux de productivité du secteur agricole des pays d'Afrique subsaharienne étant à présent très faibles, les transformations structurelles et les progrès techniques peuvent contribuer pour beaucoup aux gains de productivité.

54. Les objectifs de développement de la productivité peuvent émaner des objectifs du Millénaire et cadrer parfaitement avec ces derniers. Pour réduire la pauvreté monétaire de moitié en Afrique subsaharienne, on estime que les taux de croissance requis pour la valeur ajoutée industrielle devraient osciller entre 6 % et 9 %. Pour ce faire, il convient de renforcer les capacités matérielles : nouvelles usines, matériels et autres moyens de production. Toutefois, pour remédier aux problèmes de développement industriel de l'Afrique, il ne s'agit pas uniquement de renforcer les capacités, mais aussi de lui donner les compétences nécessaires pour utiliser ces capacités : exploitation d'entreprises plus compétitives, amélioration de la qualité, introduction de nouveaux produits, mise à niveau des pratiques, activités à plus forte valeur ajoutée, ce qui exige par ailleurs des investissements, ainsi que des ressources plus précieuses que l'argent : compétences, organisation, connaissances, informations, technologies et institutions.

55. Les entreprises du secteur privé étant les principaux agents du changement dans une économie, les stratégies de développement de ce secteur sont primordiales pour les efforts de renforcement des capacités. Les stratégies de développement du secteur privé et la façon dont elles contribuent à atténuer la pauvreté font partie des principaux points abordés dans le *Rapport sur le développement industriel, 2004*, qui indique, à cet égard, comment une plus grande participation du secteur privé à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté peut concourir à la dépaupérisation.

56. La réalisation des objectifs du Millénaire en Afrique subsaharienne exigera certes d'importants investissements publics pour couvrir les coûts des équipements sociaux mais leur pérennité dépendra en grande partie de la nature et de la vigueur

de la réaction du secteur privé face aux stratégies de réduction de la pauvreté. Il n'y a aucune raison d'attendre que les objectifs du Millénaire soient atteints pour promouvoir et mobiliser le secteur privé. Toutefois, si les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui sont l'un des principaux moyens d'action au niveau national, soulignent en général l'importance du secteur privé en tant qu'élément moteur de la croissance économique durable, ils ne s'attachent guère à expliquer précisément comment une telle croissance axée sur le secteur privé peut être réalisée. L'expérience montre qu'il n'existe pas de remède miracle pour susciter l'intervention voulue du secteur privé qui permettra de réduire de moitié la pauvreté monétaire de l'Afrique en un peu plus de 10 ans. Les documents de stratégie doivent toutefois viser à combler les lacunes du développement du secteur privé, notamment dans l'industrialisation, de la réforme structurelle et du renforcement des institutions, pour que les paramètres fondamentaux, micro et macroéconomiques, puissent se renforcer mutuellement.

57. Les derniers documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté comportent des mesures visant à améliorer le cadre réglementaire et à promouvoir explicitement en priorité une meilleure gouvernance, ainsi qu'à lutter contre la corruption pour stimuler l'investissement privé. Ils doivent cependant aller plus loin et intégrer des mesures pratiques de promotion du secteur privé propres à renforcer les capacités de production et la productivité. Les institutions et les services de vulgarisation qui s'occupent de l'infrastructure technologique dans les PME jouent un rôle essentiel à cet égard. Il en va de même pour l'application de mesures qui tiennent compte des sexospécificités et qui tirent parti des possibilités offertes par les règles spéciales et de traitement différencié du système international. Les secteurs rural et informel de l'économie sont essentiels pour lutter contre la pauvreté et devraient donc également être examinés attentivement.

58. L'intégration de politiques commerciales dans la stratégie globale demeure très faible dans la plupart des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il s'agit là d'un obstacle de taille, car de nombreux pays reconnaissent à présent que l'insuffisance des capacités commerciales peut être préjudiciable. En particulier, pour pouvoir intégrer les réseaux mondiaux de production, et notamment participer à des arrangements extraterritoriaux ou de sous-traitance, il est nécessaire de renforcer les capacités de production et de fournir des services technologiques, notamment pour ce qui est de l'essai, de la métrologie, de la certification et de l'accréditation. Certaines de ces compétences peuvent être mises en place plus efficacement sur une base régionale et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique peut notamment contribuer à soutenir ces initiatives de renforcement des capacités et à favoriser une meilleure coopération entre les entreprises, les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds dans ces domaines.

59. Les stratégies de développement du secteur privé ont un rôle important à jouer, à savoir fournir de nouveaux moyens d'action et d'autres possibilités de financement aux fins de la réalisation des autres objectifs des stratégies de réduction de la pauvreté. Toutefois, l'expérience du secteur privé en matière de formation du capital en Afrique subsaharienne ces 20 dernières années n'est guère réjouissante : le taux moyen n'en représente qu'environ 10 % du PIB alors que l'Afrique subsaharienne dans son ensemble a été un exportateur net de capitaux. Dans une large mesure, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ne prêtent guère attention à l'investissement étranger direct et au rapatriement de capitaux, qui peuvent constituer d'importantes sources de croissance. Attirer l'investissement

étranger direct et encourager le rapatriement de l'épargne privée des pays d'Afrique subsaharienne ne peuvent se faire que grâce à la capacité des décideurs de ces pays de concevoir des politiques propres à surmonter les obstacles d'ordre structurel et à promouvoir l'investissement par divers moyens efficaces, notamment des centres de promotion de l'investissement et des conseils de la productivité.

60. Les pays les moins avancés d'Afrique subsaharienne étant particulièrement exposés aux chocs extérieurs, il importe également de prévoir des mécanismes axés sur le marché pour absorber les chocs commerciaux ou les chocs dus aux catastrophes naturelles et permettre au secteur réel, vulnérable, de surmonter ce type de revers lors de la mise en œuvre de la stratégie. Dans les stratégies de réduction de la pauvreté, divers mécanismes devraient être envisagés (coopératives, systèmes d'assurance et fonds de roulement) en fonction des types de choc propres à chaque pays, pour contribuer à rétablir les capacités de production et à restaurer la stabilité.

61. Le *Rapport sur le développement industriel* vise également à orienter la formulation d'une politique industrielle écologiquement rationnelle et tournée vers l'avenir pour ce qui est de la diffusion des nouvelles technologies. La plupart des indicateurs de la pollution montrent que dans un premier temps la dégradation de l'environnement s'intensifie parallèlement à la hausse des revenus et qu'elle ne commence à diminuer qu'après avoir atteint un seuil critique. Pour ce qui est de la demande biochimique en oxygène (DBO), mesure de la pollution de l'eau, le seuil critique n'est atteint qu'à un niveau très avancé de développement (revenu de 20 000 dollars par habitant). Pour les polluants globaux comme le dioxyde de carbone (CO₂), le seuil se trouve au-delà de la fourchette de revenus observable dans les pays industrialisés. Toutes ces données semblent indiquer qu'en l'absence d'interventions, l'environnement continuera de se dégrader avant toute amélioration éventuelle, un retard que les pays d'Afrique subsaharienne ne peuvent se permettre.

62. Pour les politiques et l'assistance technique internationale, ces observations impliquent qu'une intervention des pouvoirs publics est indispensable dans les premiers stades du développement. Pour mettre en place les changements structurels nécessaires à la réalisation de taux de croissance conformes aux objectifs du Millénaire, il convient de trouver les moyens de réaliser un type de développement industriel qui permette aux pays d'Afrique subsaharienne d'empêcher suffisamment tôt que ne s'établisse le lien négatif entre industrie et pollution.

63. Si les décideurs d'Afrique subsaharienne doivent faire face à d'énormes difficultés en mettant en place les capacités technologiques pour surmonter ces problèmes, la communauté internationale a un rôle important à jouer pour ce qui est d'aider ces pays à répondre à leurs besoins en matière de renforcement des capacités, par exemple en favorisant la diffusion de technologies écologiquement rationnelles. À long terme, l'investissement privé constitue un facteur crucial pour l'assimilation des nouvelles technologies, ainsi que la diffusion des technologies écologiquement rationnelles dans les pays d'Afrique subsaharienne. Compte tenu du faible niveau de développement des marchés dans ces pays, cela nécessitera des interventions novatrices des pouvoirs publics pour s'assurer que les entraves au développement du secteur privé soient progressivement supprimées. Il reste encore beaucoup à faire pour établir des liens utiles entre les institutions du secteur public et celles du secteur privé telles que les universités, les laboratoires de recherche-développement et les entreprises, approche qui a été utilisée avec succès dans d'autres pays en développement.

64. La deuxième partie du *Rapport sur le développement industriel* porte sur un examen des tendances du développement industriel à travers le monde. Le tableau de bord du développement industriel, déjà présenté dans l'édition précédente du rapport, y est élargi pour ce qui est de la période et des pays couverts. Cette partie du rapport contient également l'indice de performance compétitive de l'industrie qui donne un aperçu général de la compétitivité industrielle dans toute sa diversité et une évaluation des principaux facteurs qui la déterminent.

VII. L'ONUDI sur le terrain

65. Pour mieux contribuer aux activités visant à réaliser les objectifs du Millénaire au niveau national, l'ONUDI a poursuivi ses efforts en vue de renforcer sa présence sur le terrain, facteur important pour la mise en œuvre de ses activités opérationnelles. Fin 2003, l'ONUDI était présente dans 35 pays, avec 9 bureaux régionaux, 20 bureaux de pays et 6 centres de coordination dont 14 étaient en Afrique subsaharienne, 6 dans les États arabes, 9 en Asie et dans le Pacifique, 2 en Europe et 4 en Amérique latine et dans les Caraïbes. La structure des bureaux extérieurs de l'ONUDI est complétée par le réseau de bureaux de promotion de l'investissement et de la technologie.

66. Dans le cadre du processus de décentralisation, l'ONUDI a délégué plus de pouvoirs et certains de ses représentants se sont vu confier la responsabilité de chef d'équipe des programmes intégrés de l'ONUDI au niveau national et en assument globalement la responsabilité financière.

67. Dans le contexte des efforts que mène le Secrétaire général pour améliorer la coordination et l'incidence des programmes au niveau des pays, l'ONUDI participe activement aux processus de bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (CCA/PNUAD) et de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté en vue de s'assurer que les possibilités qu'offre le développement industriel soient pleinement prises en compte lors de l'élaboration des programmes de pays. Le Sénégal offre un bon exemple de la participation de l'ONUDI à la conception et à l'application du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. L'ONUDI est pour ce pays l'organisme chef de file du système des Nations Unies pour ce qui est de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire et du Document de stratégie dans la région la plus pauvre du pays (Tambacounda) par l'intermédiaire de PNUAD. La deuxième phase du programme intégré de l'ONUDI pour le Sénégal comprend en particulier une composante mise à niveau de l'industrie sénégalaise (1,3 million de dollars) qui a des liens importants avec la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le développement du secteur privé. Le Cameroun offre un autre exemple, l'ONUDI y étant le principal agent d'exécution pour le projet du PNUD relatif à la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans le domaine du développement du secteur privé.

68. Pour accroître l'impact des activités opérationnelles au niveau des pays et pour donner suite aux initiatives du Secrétaire général, l'ONUDI cherche à coopérer avec les autres organismes des Nations Unies. À cet égard, il a engagé avec le PNUD un dialogue qui permettra de déterminer les meilleures façons de travailler ensemble.

VIII. Conclusions et recommandations

69. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont plus que des cibles que la communauté internationale s'est fixées afin d'établir un seuil minimum pour le bien-être des habitants des pays pauvres, tant sur le plan humain que sur le plan social. Ils constituent également les *conditions préalables* fondamentales d'un développement économique durable.

70. Pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier réduire de moitié la pauvreté monétaire, il faut accélérer la croissance économique plus rapide, surtout dans les pays où la pauvreté est déjà à son comble et où les résultats économiques récents sont les plus faibles. Les pays les plus pauvres, notamment ceux d'Afrique subsaharienne, sont ceux qui se heurtent aux plus grandes difficultés pour parvenir aux taux de croissance nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Selon les estimations, il faudrait pour 30 des pays d'Afrique subsaharienne, un taux de croissance du produit intérieur brut de 2 à 6 % par habitant pour atteindre, d'ici à 2015, l'objectif du Millénaire relatif à la réduction de la pauvreté monétaire. Les économies des pays enclavés sont les plus éloignées de l'objectif : il leur faut une croissance annuelle de 4,9 %.

71. Le développement industriel a un rôle capital à jouer dans la hausse des taux de croissance. Il est le moteur qui incite à l'application des nouvelles technologies à la production et constitue la principale source d'innovation technique et le moyen de diffusion le plus important de ces technologies. Il crée de nouvelles compétences et de nouveaux comportements professionnels, donne lieu à des changements institutionnels et engendre un esprit d'entreprise moderne. Il fournit le meilleur moyen de moderniser la structure des exportations et de jeter les bases de l'augmentation à long terme des exportations, conjuguée à une hausse des salaires. Une industrialisation réussie contribue, à la fois directement et en stimulant le développement de services modernes, à créer les emplois dont les pays pauvres ont besoin à mesure qu'ils libèrent une partie de la main-d'œuvre du secteur agricole.

72. Un certain nombre d'interventions en matière de politiques intérieures et extérieures sont nécessaires pour resserrer les liens entre les objectifs du Millénaire pour le développement, la réduction de la pauvreté et la croissance de la productivité de manière écologiquement viable. Ces interventions sont utiles essentiellement parce qu'elles libèrent le potentiel de croissance et, partant, créent le cadre nécessaire au développement du secteur productif. Le renforcement des capacités de production et, en particulier, les stratégies de développement du secteur privé, jouent un rôle important en favorisant la diversification économique et le changement structurel et en améliorant les capacités d'exportation. En outre, la diffusion de la technologie et les biens collectifs jouent un rôle clef dans l'amélioration des capacités nécessaires au développement industriel. Dans cette optique, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la formulation de stratégies nationales de réduction de la pauvreté qui répondent à la nécessité de renforcer les capacités de production de l'économie sont des bouleversements politiques nécessaires pour que les pays en développement sortent du piège de la pauvreté chronique dans lequel ils sont pris et libèrent leur potentiel de croissance.

73. Compte tenu de la contribution essentielle du développement industriel à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il est absolument nécessaire qu'un organisme intergouvernemental comme l'ONUDI fournisse les biens collectifs qui favorisent la croissance de la productivité.

74. Dans le cadre de l'exercice de son mandat, qui consiste à promouvoir le développement industriel durable dans les pays en développement et dans les pays en transition, l'ONUDI a procédé à un examen complet de ses services afin de veiller à ce qu'ils répondent aux exigences des objectifs du Millénaire pour le développement. La stratégie de l'ONUDI, intitulée « Amélioration de la productivité pour le progrès social », a été élaborée afin de proposer une nouvelle manière d'envisager les activités et les interventions de l'ONUDI, qui mette davantage l'accent sur la croissance de la productivité. Cela a permis d'améliorer nettement les résultats et la contribution de ses activités à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'expérience positive de l'ONUDI dans ce domaine, ainsi que ses pratiques optimales et ses activités, pourraient servir d'exemple aux autres organismes des Nations Unies qui œuvrent en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement.

75. L'ONUDI étudie activement la possibilité de coopérer avec l'ensemble du système des Nations Unies, au Siège comme au niveau des pays, afin de contribuer davantage à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le rôle de coordonnateur principal dans le domaine du développement industriel durable que joue l'ONUDI dans le système des Nations Unies l'incite à continuer de participer activement aux mécanismes de coordination des Nations Unies, dont le Conseil des chefs de secrétariat et le Comité de haut niveau chargé des programmes, et à promouvoir une plus grande cohésion des politiques dans le domaine du développement économique, notamment grâce à la mise en place d'un mécanisme non contraignant tel qu'un plan d'action commun qui permettrait de remédier au manque de certains biens collectifs concernant l'efficacité du marché, les connaissances et la protection de l'environnement.

Notes

^a Publication des Nations Unies, numéro de vente F.02.II.B.13

^b Publication des Nations Unies, numéro de vente F.04.II.B.22

^c Publication des Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1522, n° 26369.

^d Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

Annexe

Forum mondial sur les biotechnologies

Note d'information

I. Historique

1. Le Forum mondial sur les biotechnologies, tenu du 2 au 5 mars 2004 à Concepción (Chili), a été organisé conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Gouvernement chilien, avec le concours du Centre international de génie génétique et de biotechnologie.

2. Ce Forum, dont l'objectif principal était d'examiner le potentiel de développement des biotechnologies dans les pays en développement et dans les pays en transition, a été organisé en particulier pour étudier les possibilités qu'offrent les biotechnologies et les problèmes qu'elles posent, les entraves au développement et à la diffusion de ces technologies, les moyens de renforcer les capacités en termes de compétences scientifiques et commerciales, les possibilités pour les biotechnologies de contribuer à l'industrie, et les mécanismes de transfert de technologies.

3. La tenue de ce Forum illustre le profond attachement des organismes des Nations Unies à la promotion des biotechnologies en vue de l'amélioration des niveaux et de la qualité de vie. Au chapitre 16 d'Action 21^a, programme de travail adopté en 1992 à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, on a souligné la possibilité pour les biotechnologies de contribuer au développement durable en facilitant l'accès à l'alimentation et aux matières renouvelables, en améliorant la santé et en protégeant mieux l'environnement.

4. Au Forum, la contribution de l'ONUDI a porté sur les biotechnologies industrielles et la possibilité de les utiliser pour augmenter la productivité, promouvoir une gestion efficace de l'environnement et améliorer les modes de subsistance viables en vue de l'atténuation de la pauvreté. Il convient de noter que dans le chapitre 16 d'Action 21, la Conférence a clairement défini le mandat qu'elle a confié à l'ONUDI en ce qui concerne la gestion écologiquement rationnelle des biotechnologies.

II. Déroulement du Forum et conclusions

5. Le Forum a été précédé de quatre réunions régionales pour l'Afrique (Nairobi, mars 2003), l'Amérique latine et les Caraïbes (Brasilia, juillet 2003), l'Europe (Vienne, décembre 2003) et l'Asie et le Pacifique (Chengdu, Chine, décembre 2003). Les diverses questions et idées concernant d'éventuelles initiatives évoquées lors de ces réunions régionales, ainsi que les renseignements détaillés dont on disposait pour chaque région, ont jeté les bases concrètes des délibérations et des échanges qui ont eu lieu dans le cadre du Forum. Les débats se sont déroulés en session plénière, à l'occasion de réunions organisées en parallèle et dans des groupes de travail. Les thèmes abordés étaient les suivants :

- Les biotechnologies, les produits biopharmaceutiques et le secteur de la santé;
- Les biotechnologies et l'industrie agroalimentaire;

- Les biotechnologies, la biodiversité et la bio-industrie;
- Le transfert de technologies;
- Le commerce, la réglementation et l'acceptation sociale des biotechnologies;
- Les forêts;
- La biosécurité (biosécurité : les technologies de l'information au service de la prise de décisions et de la biosécurité – mécanismes visant à assurer le respect de la réglementation);
- La coopération interinstitutions;
- Les partenariats entre le secteur public et le secteur privé et le développement des petites et moyennes entreprises (PME).

6. Ont assisté à ce Forum quelque 1 500 participants, dont des représentants ministériels, venus de plus de 80 pays. De nombreux organismes des Nations Unies et d'autres organisations, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), étaient représentés par des responsables de haut niveau. Des représentants de nombreuses organisations non gouvernementales étaient présents également.

7. Au cours des préparatifs et pendant le Forum, un certain nombre d'obstacles aux progrès des biotechnologies dans les pays en développement ont été recensés : l'insuffisance des ressources humaines (par exemple, dans les domaines de la recherche, du commerce et de la gestion) et des ressources matérielles (telles que les infrastructures et les installations); le manque de financement et d'investissements; l'absence d'instruments politiques (par exemple, en ce qui concerne la science et la technique, la réglementation et l'investissement) et le manque de capacité de contrôle réglementaire (par exemple, dans les domaines de la biosécurité, de la protection de la propriété intellectuelle et du commerce); l'accès limité aux connaissances et à la technologie.

8. Dans la Déclaration finale qu'il a adoptée, le Forum a déterminé quatre domaines principaux dans lesquels de nouvelles initiatives et propositions devraient être examinées et mises en œuvre par les organismes des Nations Unies, conformément à leurs mandats respectifs et sous réserve qu'elles soient approuvées par les autorités gouvernementales, d'autres partenaires internationaux de développement, la communauté scientifique et le secteur privé. Il s'agit:

a) De créer une instance multipartite qui rassemble les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes internationaux ainsi que des représentants des gouvernements, de l'industrie et de la communauté scientifique et qui serve de tribune de dialogue spécialisé sur les biotechnologies et les modalités permettant d'utiliser les avantages qu'elles présentent pour les pays en développement;

b) De mettre en place un réseau d'information et une base de données concernant les activités liées aux biotechnologies en cours actuellement dans les pays en transition et dans les pays en développement, conjugués avec des renseignements sur le marché fournis à l'échelle mondiale en vue d'évaluer le

potentiel de la technologie et du marché pour les nouvelles initiatives, notamment afin de mettre en place et de favoriser les partenariats;

c) De mobiliser davantage de ressources en vue du renforcement des capacités;

d) D'examiner les incidences de la propriété intellectuelle et d'en faciliter l'accès afin de promouvoir l'exploitation et la diffusion des biotechnologies dans les pays en développement.

9. Pour donner suite à ce Forum, la principale tâche consiste à proposer des activités concrètes s'inscrivant dans le cadre des quatre domaines énoncés dans la Déclaration finale. Le texte issu du Forum a été présenté à la vingt-huitième session du Conseil du développement industriel de l'ONUDI, tenu du 25 au 27 mai 2004. Dans sa décision IDB.28/Dec.6, intitulée « Forum mondial sur les technologies », adoptée à sa sixième séance plénière le 27 mai 2004, le Conseil a prié le Directeur général de prendre en compte la Déclaration finale du Forum mondial sur les biotechnologies dans la planification et la mise en œuvre des activités de suivi qui relèvent du mandat de l'ONUDI.

Notes

- ^a *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées à la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.